

Procès-verbal

du Conseil municipal

du 9 juillet 2025

Date de convocation : 25 juin 2025

Secrétaire de séance : Brigitte Barbier

Etaient présents : P. Métral ; B. Barbier ; C. Goirand ; Y. Jardin ; M. Charbonnel ; M. Fouché ; N. Laurens ; M. N Caradot ; K. Tardy ; V. Beraud ; C. Boizot ; P. Saulnier ; JP Sénéclauze ; C. Rivoire ; R. Grenier ; JB Perret.

Absents excusés : JM. Bourguignon ; F. Gayelen ; G. Cristofoli ; Y. Champin-Hugny.

Pouvoirs : F. Gayelen à P. Saulnier ; G. Cristofoli à JB. Perret ; Y. Champin-Hugny à JP. Sénéclauze.

Fermeture administrative de l'école de Verlieu :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école de Verlieu par l'inspection académique, il ne restera de ce fait qu'une seule classe de 25 élèves répartis sur 5 niveaux à la rentrée scolaire 2025-2026 dans cette école.

Compte tenu de cet état de fait, les parents d'élèves de l'école de Verlieu ont réalisés un sondage et demandent au conseil municipal à travers un sondage, avec 15 voix contre 9 de fermer l'école de Verlieu, pour des raisons pédagogiques.

Il est question d'en débattre puis de voter pour décider :

- soit de garder 1 seule classe à 5 niveaux à Verlieu.
- soit de fermer l'école de Verlieu et de transférer les enfants à l'école du bourg

Monsieur le Maire souligne aussi le risque de la fermeture d'une classe à l'école du bourg à la rentrée puisqu'un comptage sera réalisé à ce moment-là compte tenu là aussi d'une baisse des effectifs (143 élèves contre 147 prévus initialement).

Cette décision de fermeture d'une école ne peut être prise que par le conseil municipal et sera ensuite transmise pour avis au préfet de la Loire qui devra prendre un arrêté préfectoral pour confirmer cette fermeture après avis de l'inspection d'académie.

Monsieur le Maire tient à préciser que les locaux actuels de l'école de Verlieu resteront des locaux scolaires qui pourront accueillir dans l'avenir une ou deux classes, par exemple si le nombre d'enfants scolarisés augmentait, ou en cas de travaux au sein de l'école du bourg.

Monsieur le Maire précise aussi qu'il est nécessaire de prendre rapidement une décision pour pouvoir organiser pendant l'été un éventuel transfert vers l'école du bourg, afin d'accueillir au mieux ces élèves. En effet le poste actuel d'enseignant à l'école du bourg sera, en cas de fermeture de l'école de Verlieu, placé dans une huitième classe à l'école du bourg. Cette nouvelle classe devra nécessairement créée en lieu et place de l'actuelle garderie périscolaire, qu'il faudra de ce fait déplacer dans la salle d'évolution.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- **Décide** de la fermeture administrative de l'école de Verlieu.
- **Transmet** cette délibération à l'inspection d'académie de Lyon, ainsi qu'à la préfecture de la Loire

Prochain conseil municipal :

Le Mercredi 3 septembre 2025 à 20h.

La séance est levée à 21h30